

Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

1^{er} juillet 2025

Date d'Affichage

15 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet à vingt heures trente,
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance
publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Étaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Fabienne LENOËL,
Philippe GAILLARDON, Laëtitia DUBOSCQ (arrivée à 21h00), Annick
PLANTEGENEST, Pauline BOSCHER, Stéphane LECHANOINE, Benoît
LAVARDE, Floriane VISART DE BOCARMÉ, Maryline VAUTIER, Raymond
GIRARD, Serge ANFRAY.

Étaient absents excusés et représentés : M Jean-Marc VARIN qui donne
pouvoir à M Benoît LAVARDE, Mme Anne-Marie RABEC qui donne pouvoir à
Mme Maryline VAUTIER, M Yohann GARREAU qui donne pouvoir à M
Stéphane LECHANOINE

Monsieur Raymond GIRARD remplit les fonctions de secrétaire.

**OBJET : DÉLIBÉRATION 2025 - N°07/04 : PARTICIPATION AU FONDS DE
SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT**

Après avoir entendu les conditions d'attribution du fond de solidarité pour le
logement, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer sa participation pour 2025 à
ce fond à raison de 0,30 € par habitant, soit sur la base de 973 habitants, la somme de
291.90 €.

Ainsi délibéré à Saint-Clair-sur-l'Elle, les jour mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance Raymond GIRARD	Le Maire Maryvonne RAIMBEAULT
	 